Débat : L'UNION EUROPEENNE DANS LE MONDE

« Nous reconnaissons notre interdépendance et savons que notre réussite dépend de celle de l'ensemble du système mondial. »
Traduit de Quaker Vision of Europe

Le rôle de l'Union européenne dans le monde est l'un des principaux thèmes que doit aborder la Convention sur l'avenir de l'Europe. D'un point de vue historique, l'UE a été créée afin de promouvoir la coopération entre des Etats auparavant hostiles et ce, afin de prévenir toute guerre entre ceux-ci. Aujourd'hui, elle est devenue une organisation multilatérale tout à fait singulière, travaillant sur des politiques et des thématiques européennes. Si l'UE représente aujourd'hui une des principales forces économiques mondiales, on ne peut en dire autant de son poids politique. Avant de parler de l'avenir et des différentes options qui s'offrent à l'UE, il convient d'abord de savoir où en sont les relations extérieures de l'UE à l'heure actuelle.

La politique extérieure de l'UE au jour d'aujourd'hui

Depuis la ratification du Traité de Maastricht (1993), la « politique étrangère » européenne se décline en deux volets :

a) Développement et commerce extérieur
Ces politiques relèvent du « premier pilier » de l'UE (*cf. note d'information 2 : les institutions européennes*). C'est la dimension européenne où s'applique la « méthode communautaire » et où le pouvoir de décision central et les pouvoirs exécutifs sont détenus par les instances européennes et non par les gouvernements nationaux.

C'est la Commission européenne qui est à l'initiative et qui met en œuvre aussi bien la politique commerciale extérieure que la développement et l'un des plus importants blocs commerciaux. Elle a des Commissaires en charge du commerce et du développement, de même qu'un Commissaire globalement en charge des Relations extérieures (pour l'instant Chris Patten).

Le commerce et l'aide au développement peuvent être des instruments de politique étrangère. Tant le *Processus de Barcelone* (1995), par exemple, qui est un partenariat avec les pays méditerranéens, que *l'Accord de Cotonou*, qui est un traité de coopération économique entre l'UE et des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, comportent des dispositions à caractère politique. Ces dispositions subordonnent l'appui financier et les accords commerciaux à l'amélioration des droits humains, à la bonne gouvernance et à la prévention des conflits.

b) La politique étrangère et de sécurité commune (PESC)
En 1993, le Traité de Maastricht institue la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) comme second pilier de l'Union européenne. Ses objectifs sont de :

- Sauvegarder les valeurs communes, les intérêts et l'intégrité de l'Union ;
- Renforcer la paix et la sécurité tant au sein de l'Union que sur un plan international ;
- Promouvoir la coopération internationale, la démocratie, l'Etat de droit et les droits humains.

A la différence du commerce extérieur et du développement, la PESC n'est définie ni par la Commission ni par le Parlement, mais par des représentants des gouvernements nationaux réunis en Conseil européen. Bien que la prise de décision soit strictement intergouvernementale, on a tenté de donner

Conseil quaker pour les affaires européennes (QCEA), Square Ambiorix 50, B-1000 Bruxelles
Tél.: +32 2 230 4935 Fax : +32 2 230 6370 Courriel : info@qcea.org Site web : http://qcea.quaker.org
aisbl moniteur belge n° 11 732/80 • CCP : 000-1499848-34 • Banque SGB : 210-0559814-79

Le QCEA tient à remercier la Commission européenne pour le soutien financier accordé au projet. La présente publication reflète le point de vue de l'auteur. La commission ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation qui sera faite des informations contenues dans cette publication.

une « voix » plus unie à l'UE par la création d'un poste de Haut Représentant pour la PESC.

En 1999, l'UE a décidé de créer une *politique européenne de sécurité et de défense* dans le cadre de la PESC : celle-ci à conduit à l'adoption du principe d'une *Force de réaction rapide*, dont le but est de mobiliser des forces militaires lors d'interventions de crise. Par ailleurs, l'UE a également tenté de renforcer son rôle dans la prévention des conflits : le *Programme européen pour la prévention des conflits* vise à renforcer la société civile dans les pays vulnérables et à accroître le soutien aux institutions démocratiques.

Problèmes posés par le statu quo

La situation actuelle coupe donc le rôle extérieur de l'UE en deux, les Etats membres déléguant certains aspects à la politique communautaire pour conserver toutes leurs prérogatives dans d'autres secteurs et notamment tous ceux qui se rattachent à la sécurité et à la défense. Cette situation a engendré de nombreuses critiques, à l'égard notamment de l'inefficacité de la PESC. Les gouvernements européens ont en effet souvent bien du mal à dégager un point de vue commun face à des situations de crise, ce qui conduit à l'immobilisme puisque les décisions en matière de PESC doivent se prendre à l'unanimité.

Pour améliorer l'efficacité de la PESC, on suggère de conférer un rôle plus important à la Commission et au Parlement afin d'inciter les Etats à dépasser leurs seuls intérêts nationaux. Un premier pas vers cette « communautarisation » de la PESC consisterait à fusionner les postes de Haut Représentant et de Commissaire aux relations extérieures.

La division entre le volet commerce / développement et le volet sécurité soulève aussi la question de la mise en œuvre des valeurs européennes dans les relations extérieures :

- Si les Etats membres gardent le contrôle de leurs propres forces armées, il est certain que l'approche européenne commune portera davantage sur la gestion des crises civiles que sur la gestion des crises militaires. En revanche, la création d'une capacité militaire européenne risque de mettre les aspects civils des relations extérieures (développement, prévention à long terme des conflits) sur la touche.
- Le processus décisionnel selon la méthode communautaire est plus transparent que la procédure intergouvernementale. Si la PESC passait sous le régime de la méthode communautaire, les citoyens seraient-ils mieux armés pour demander des comptes aux décideurs ?
- Il y a pour l'instant des problèmes de cohérence entre les différents domaines de politique extérieure. Le commerce, comme les préoccupations sécuritaires, peuvent avoir des répercussions négatives sur le développement. Il faut davantage de coordination entre les différentes sphères politiques ; la scission actuelle des modes de décision fait-elle obstacle à cette coordination ?

Regard sur l'avenir

Pour les Quakers, la question qui se pose avant tout est de savoir comment l'UE peut le mieux transposer ses valeurs internes sur un plan externe.

La prévention des conflits entre les Etats membres était l'un des objectifs fondateurs de l'UE : comment cet objectif interne peut-il se traduire en engagement à prévenir les conflits dans les relations extérieures de l'UE ?

L'UE entend accroître la prospérité au-dedans de ses frontières : cet objectif est-il conciliable avec celui de favoriser un développement mondial durable ?

Institution unique en son genre, l'UE peut-elle servir d'exemple dans l'abord de la mondialisation, au travers d'un accord multilatéral et de la coopération ?

« On ne peut promouvoir l'harmonie par l'instrument de la discorde, ni prôner la bonne volonté par des cris de haine. Mais

c’est par l’harmonie et la bonne volonté que l’on assure aux hommes la sécurité. Les armes procurent une sécurité dans l’isolement ; mais ce n’est que sécurité précaire et, en fin de compte, illusoire. »
AII Friends Conference, 1920, BYM QF&P, 24.40